

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE D'OUFFET**  
**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Procès-verbal de la CLDR

Du 21 juin 2022 à 18h

(Rue du Village,3 – rue aux oies 2 à 4590 OUFFET)

**Présences**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u>		
Ouffet	JANSSEN Paulette	LIZEN Jean-Marie—
Warzée	<del>VAN SULL Philippe</del> Excusé	JADIN Benoît
Ellemelle	GROSFILS Francis	LAWALREE Geneviève—
<u>Politique</u>		
EC	MAILLEUX Caroline	PREVOT Michel—
EC	LARDOT Renée	SERVAIS Emilie—
EC	FROIDBISE Francis—	SEIDEL Marie-Cécile—
AE	BRAQUET Marie-Jeanne	LESPAGNARD Lionel
<u>Groupe d'âge</u>		
30 ans et moins	MARTIAL François—	<del>POULIPOULIS Simon</del> Excusé
30 à 50 ans	<del>MASSIN Arnaud</del> Excusé	WAUTELET Fanny (démissionnaire)
+ 50 ans	RUTHY Philippe—	<del>DEFRERE Marcel</del> Excusé
	<del>TRINE Jean-Marie</del> Excusé	VANDRORMAEL A-C—
	DEFRECHEUX Marie-Louise	MARCHAL Caroline
	KALBUSCH Xavier	<del>LACASSE Fabian</del> —Excusé
	WAUTELET Paul	LIZEN Valérie
	MOES Jean-Marc	SERVAIS Yves—
	LEGRAND Jean-Pierre—	BAUDOIN Joseph
	GROGNA Pierre	<del>VANDERVORST Philippe</del> Excusé
	DALVAUX Anandi	LIMBOURG Sara
<u>Associatif et autres</u>	+ JACOB Tony	

Agent de développement du GREOVA : **EVRARD Alix**

## Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 26 avril 2022 ;
2. Fiche 3.2 - *Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école communale notamment dans un but de valorisation du patrimoine et création de "Logements Tremplin"* : présentation et avis concernant le PV du Comité d'accompagnement du 10 mai 2022 relatif à la demande de validation du dossier avant-projet ;
3. Fiche 1.4 - *Mode doux* : présentation du nouvel itinéraire + avis de la CLDR afin de demander une convention-exécution au Développement rural d'ici le 1er juillet 2022.
4. Divers.

## Compte-rendu de la réunion

### 1. Approbation du P.V. de la CLDR du 26 avril 2022

Le PV est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

### 2. Fiche 3.2 - *Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école communale notamment dans un but de valorisation du patrimoine et création de "Logements Tremplin"* : présentation et avis concernant le PV du Comité d'accompagnement du 10 mai 2022 relatif à la demande de validation du dossier avant-projet

Suite à la liste énumérée par Mme LARDOT des points principaux de ce PV du CA du 10 mai 2022, reçu par tous les membres par courriel préalablement à cette réunion, **tous valident les petites modifications apportées à cet avant-projet finalisé.**

Une remarque est néanmoins émise concernant la cohérence de ce PV, relativement au concept thermique du boiler électrique et aux panneaux photovoltaïques. Il s'agira plutôt d'énoncer le paragraphe concerné ainsi : « *La production d'électricité des panneaux photovoltaïques servira à la consommation courante en électricité, notamment au chauffe-eau électrique* ». En outre, il s'agira bien en tout de placer 20 panneaux photovoltaïques, distribués au prorata de la superficie des deux logements (pour rappel l'un est plus petit que l'autre).

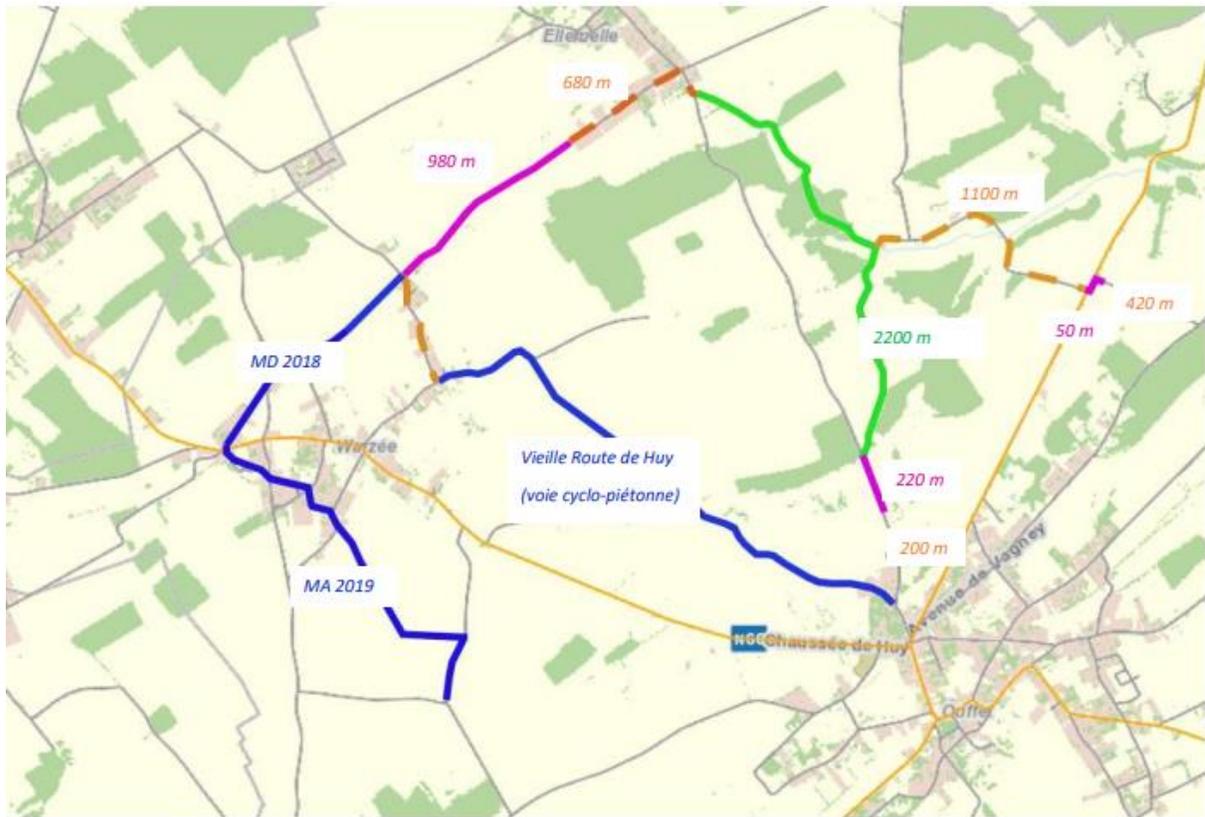
### 3. Fiche 1.4 - *Mode doux* : présentation du nouvel itinéraire + avis de la CLDR afin de demander une convention-exécution au Développement rural d'ici le 1er juillet 2022

Il s'agit en ce jour de faire valider par la CLDR la décision de solliciter prochainement une dernière convention-exécution auprès du DR afin de concrétiser la fiche 1.4 suivante : la création d'un maillage sécurisé entre **trois villages phares de la Commune d'Ouffet**, soit une triangulation douce entre les villages de **WARZEE** (non loin de la Commune de Clavier, depuis le *Gros Chêne*), **ELLEMELLE** et **OUFFET** (en passant par LIZIN où s'offrirait également une liaison vers TROYDO pour se rapprocher des communes d'Hamoir et d'Anthisnes).

Pour ce faire et au regard de l'ampleur du périmètre concerné, il s'agit pour la Commune (relativement aux divers tronçons concernés et à la nature des aménagements qui devront s'y opérer) de pouvoir compter sur diverses sources de financement possibles :

- 1) *L'appel à projets « Mobilité Douce 2018 »* ayant valu à la Commune d'Ouffet un subside de 100 000 € pour sécuriser la liaison WARZEE-ELLEMELLE par la création d'un 1<sup>er</sup> tronçon du *Gros Chêne* vers la *Gare TEC* jusqu'à la zone 50 (tronçon et nature des travaux précisés visuellement ci-dessous – MD 2018 en bleu) ;
- 2) *L'appel à projets « Mobilité active 2019 »* ayant valu à la Commune d'Ouffet un subside de 180 000 € pour sécuriser la liaison WARZEE-OUFFET (tronçon et nature des travaux précisés visuellement ci-dessous - MA 2019 en bleu) ;
- 3) *La sollicitation d'une convention acquisition DR* pour une partie des acquisitions des emprises nécessaires à l'aménagement de ces modes doux, et *la sollicitation d'une unique convention-exécution DR* (au regard de l'échéance du PCDR en mars 2023) pour une partie du reste des *aménagements* relatifs à cette triangulation WARZEE – ELLEMELLE – OUFFET (tronçons et nature des travaux précisés visuellement ci-dessous en rose et vert) ;
- 4) *La quote-part communale* restante.

Suite à un refus de la CILE quant au projet de bétonnage au-dessus d'une conduite d'eau située à un mètre de profondeur et courant sur 700 m le long d'un tronçon qui était initialement prévu *rue Sainte-Anne* entre ELLEMELLE et ANTHISNES, ainsi qu'à une réticence des agriculteurs quant au rachat communal des emprises nécessaires à la création d'un site propre en ces lieux, cette dernière modification du tracé aura finalement permis une économie de 1020 m de ce type de voirie (cf. tronçon vert sur la carte actualisée ci-dessous). Au lieu de poursuivre la liaison depuis ELLEMELLE au nord-est vers Anthisnes par la *rue Sainte-Anne*, il s'agira finalement pour les usagers doux de piquer au sud vers Lizin à travers bois, d'où il sera alors loisible de poursuivre soit au sud vers Ouffet, soit à l'est vers la N63, le Troydo et HAMOIR/ANTHISNES. S'il s'agit d'un itinéraire moins direct, il est néanmoins empruntable pour relier les trois communes. Il est en outre plus économique et aussi plus bucolique et sécurisé.



**Tous les membres valident ce nouvel itinéraire.** Deux précautions sont néanmoins émises, dont s'informeront le futur bureau d'études en charge de l'avant-projet lors de la convention-exécution attendue :

- Le choix d'indurer ou non certains accès (béton OU terre/pierre), en n'oubliant pas la nécessité que certaines voiries restent empruntables par les tracteurs des alentours. L'idéal serait, précise Mme CASSART, que les deux puissent parfois être proposés au sein du même accès : partie en terre/pierre pour les piétons et partie bétonnée pour les cyclistes/engins motorisés. Pour rappel : le tarmac n'est pas permis pour le cyclisme.
- Bien que la voirie soit communale, il existe un chalet de chasse privé au milieu de l'itinéraire tronçon vert, lorsqu'on arrive vers Lizin. La Commune va s'assurer qu'aucun problème d'accès n'existera en lien avec ce lieu.

#### **4. Divers**

La prochaine CLDR permettra entre autres d'aborder la conception du futur ROI des logements tremplins impliquant la thésaurisation mensuelle des loyers afin de restituer aux locataires lors de départ (après maximum 3 ans) environ la moitié de celui-ci en faveur d'un projet immobilier sur la commune (achat ou construction). Le GREOVA est à cet effet toujours en attente de l'exemple de celui de la Commune de Incourt.

Rapporteur : Alix EVRARD